

Conseil de Vigilance Républicaine
pour l'Art et la Culture
Mail : conseil.interproculture@gmail.com

Décidons ensemble des actions à mettre en route !

Suite à l'action par e-mail «**demande de budget 2010**» du mois dernier,
le conseil de vigilance républicain pour l'art & la culture
rendra compte de sa visite avec M. Lombard, directeur régional des affaires culturelles lors d'une :

Assemblée générale extraordinaire le 19 janvier 2010 à 12h00

au TNP, Petit théâtre — 3^e étage.
derrière le TNP, rue Louis-Becker, 69100 Villeurbanne

Sont représentés au Conseil : La Fédération des Arts de la Rue, le SMA, le Synavi (membres de l'UFISC), le SFA-CGT, le Syndéac, le SNSP, le Groupe des 20, les Scènes Découvertes, Spectacle en Lutte, la CGC, des non affiliés.

Venez nombreux ! Nous ne pouvons plus lutter à votre place pour vous défendre.

Cette assemblée générale sera l'occasion de faire le point sur les perspectives de l'année 2010 qui commence dans un contexte préoccupant pour le secteur culturel :

— pression sur les structures.

Elles se trouvent prises entre plusieurs feux : des **budgets en berne**, certains désengagements de **collectivités locales**, une baisse du pouvoir d'achat des **spectateurs** et un désengagement du **mécénat** liés au contexte de crise économique, ...

Les **structures indépendantes** subissent de plein fouet les coupes budgétaires qui, depuis quelques années, affaiblissent le secteur de façon considérable. Les augmentations du budget 2010 profiteront plus au patrimoine qu'au spectacle vivant, qui accuse le coup de baisses successives au fil des années.

La **ligne 224** (transmission des savoirs, action culturelle : aide au projet) a été diminuée de moitié, niant l'engagement de nombreuses compagnies auprès de publics particuliers malgré des discours donnant la priorité à une « culture sociale ». Une partie importante (plus de 600.000 €) du budget consacré à la transmission des savoirs a été transférée vers le budget du Premier ministre

pour financer le fonctionnement du Conseil de la création artistique... Quelle est l'action de ce Conseil en faveur de la démocratisation culturelle, de la transmission des savoirs ?

Le **gel des conventionnements**, les **contrôles** sur les compagnies, l'inquiétude face à la **réforme des politiques territoriales**, créent un climat de pression sur les structures indépendantes.

— **arbitrages budgétaires et politique culturelle flous.**

Le projet de budget de l'État pour 2010 ne prévoit **pas de relance particulière du secteur culturel** (qui est pourtant en crise depuis bien longtemps !). Le grand emprunt **ne soutiendra pas** non plus le spectacle vivant.

De plus, **l'absence de politique culturelle** affichée ne permet pas d'anticiper les axes qui seront favorisés par les DRAC ni l'évolution des budgets en régions.

Enfin, les services culturels de l'État se trouvent largement désorganisés par la **mise en place de la RGPP** (Révision générale des politiques publiques).

Notons que ce budget de l'État pour 2010 repose sur un déficit record de la dette publique de 141 milliards d'euros qui limitera la marge de manœuvre pour des années à venir.

— **pression sur l'emploi.**

Dans ce contexte de crise, les professionnels du spectacle sont confrontés à des **annulations** dans des proportions inhabituelles. Ils doivent également faire face à la **diminution des périodes de répétitions** et à la **chute des rémunérations**. La précarisation de l'emploi augmente et les droits au chômage au titre de l'intermittence sont encore plus difficiles à ouvrir.

La question de **l'artiste intervenant** pose toujours problème, et de nombreux artistes se voient refuser la prise en compte de leurs heures en tant qu'artiste intervenant dans le calcul de leurs droits.

— **contrôles renforcés de pôle-emploi envers les allocataires.**

De plus en plus de dossiers sont **bloqués** durant des périodes assez longues. Un nombre significatif d'allocataires **perdent leur droit au chômage** au moment de l'étude de leur dossier par pôle emploi, l'institution **requalifiant autoritairement** dès qu'elle le peut **certaines périodes d'emploi artistique** en les basculant hors annexes VIII & X.

En outre, les services de Pôle emploi n'ayant toujours pas « digéré » la fusion ASSEDIC-ANPE, ils **dysfonctionnent** encore assez largement. Et ne parlons même pas du **39-49**, service téléphonique injoignable et/ou inefficace (souvent à cause d'un déficit de formation des personnes chargées de répondre aux questions de l'intermittence du spectacle !)

Votre avenir est en jeu !

Le Conseil de Vigilance Républicain pour l'Art et la Culture